

... le point sur
.. les formalités en cas de ...
... DEMENAGEMENT ...

- IMPORTANT :

Quelle que soit la démarche que vous accomplirez, vous devrez **obligatoirement** présenter ou fournir :

- une pièce d'identité,

ET un justificatif de votre nouveau domicile (*quittance de loyer, EDF, France Télécom ...*)

la Mairie :

◆ **Carte Nationale d'Identité :**

(démarche facultative, mais recommandée)

- ancienne C.N.I.
- dossier à retirer et à compléter,
- 2 photos,
- **coût** : gratuit
- **obtention** : 4 semaines environ.

◆ **Passeport :**

(démarche facultative, mais recommandée)

- Passeport à modifier.
- dossier à retirer et à compléter,
- 2 photos,
- **coût** : gratuit.
- **obtention** : 15 jours environ.

◆ **Carte d'électeur :**

❶ - si vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale de THONON, cette formalité vous permettra de voter dans le bureau de vote installé dans votre quartier.

- à cette occasion, indiquez à la mairie le nom des personnes concernées également par ce changement d'adresse.

❷ - si vous n'êtes pas inscrit(e) sur la liste électorale de THONON, vous pouvez accomplir cette formalité :

- C.N.I. ou Passeport + justificatif domicile.
- *le cas échéant*, la radiation de la commune où vous étiez inscrit(e) se fera automatiquement.

Dans les deux cas :

- **délai** : avant le 31 décembre.
- **date d'effet** : 1^{er} mars de l'année suivante.
- **délivrance** d'une carte d'électeur le 1^{er} mars de l'année suivante.

la Sous-Préfecture :

◆ **Carte grise de véhicule :**

- **délai** : obligatoire dans le mois qui suit votre déménagement sous peine d'amende.
- **coût** : gratuit.
- **obtention** : 1 ou 2 jours.

La Poste :

◆ **Changement d'adresse pour faire suivre votre courrier.**

attention : cette formalité n'est pas valable pour faire suivre votre courrier électoral (*voir ci-contre*).

- **coût** : tarif en vigueur.
- **date d'effet** : 6 jours environ.

autres Organismes :

- inscription scolaire, voir [éducation](#)
- Centre EDF / GDF
- France-Télécom.
- Hôtel des Impôts.
- Centre de Sécurité Sociale.
- Caisse d'Allocations Familiales.
- Mutuelle(s).
- A.N.P.E., A.S.S.E.D.I.C.
- Caisse(s) de Retraite.
- Agence bancaire.
- Organisme(s) de crédit.
- Compagnie(s) d'assurance.
- Tous organismes auprès desquels vous avez souscrit un abonnement